

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE LONGUE DURÉE - (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
M. Christophe

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« de l'intéressé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.